

N° 99-011-X2011006 au catalogue
ISBN : 978-0-660-20820-6

Guide de référence

Guide de référence sur les peuples autochtones



Enquête nationale auprès des ménages, 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 99-011-X2011006 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

N° [99-011-X2011006](#) au catalogue

Table des matières

	Page
Définitions et concepts	4
Classifications	5
Questions	5
Données et autres produits	6
Qualité des données	6
Processus d'enquête	7
Certification des estimations définitives.....	7
Biais de non-réponse.....	7
Indicateurs de la qualité des données	8
Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés	9
Comparabilité des données sur les Autochtones au fil du temps	9
Comparabilité avec d'autres sources de données	11
Annexe A	12
Identité autochtone	12
Groupe autochtone	13
Statut d'Indien inscrit ou des traités.....	14
Membre d'une Première Nation ou bande indienne	14
Ascendance autochtone	14
Région de résidence - Réserve	15
Région de résidence - Inuit Nunangat	16

Définitions et concepts

Il existe diverses façons de définir la population autochtone à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, selon l'optique et les besoins de l'utilisateur de données. Les variables suivantes, qui permettent de définir la population autochtone, proviennent de l'enquête et sont définies dans le *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-000-X au catalogue :

- [Identité autochtone](#)
- [Groupe autochtone](#)
- [Statut d'Indien inscrit ou des traités](#)
- [Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#)
- [Ascendance autochtone](#)

Les estimations démographiques pour le Canada tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, selon différentes définitions, sont présentées ci-dessous :

Tableau 1 Estimations démographiques pour le Canada tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, selon différentes définitions

Concept	Estimation de l'ENM de 2011 ¹
Identité autochtone ²	1 400 690
Groupe autochtone	1 374 215
Statut d'Indien inscrit ou des traités	697 510
Membre d'une Première Nation ou bande indienne	675 490
Ascendance autochtone ³	1 836 035

1. Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 tout en maintenant la qualité des résultats, on applique une méthode qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %. En raison de l'arrondissement aléatoire, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, notamment les documents analytiques et les tableaux de données.

2. « Identité autochtone » comprend les personnes ayant déclaré être Autochtones, c'est-à-dire être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits et/ou les personnes ayant déclaré être des Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne.

3. « Ascendance autochtone » comprend au moins une réponse à la question 17 sur l'origine ethnique pouvant être classée comme une ascendance liée aux Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), aux Métis ou aux Inuits, qu'elle soit ou non déclarée en combinaison avec une ascendance non autochtone.

Certaines régions géographiques définies légalement sont souvent importantes pour les utilisateurs de données sur les Autochtones. Les variables suivantes, qui sont définies dans le *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-000-X au catalogue, sont offertes à partir de l'enquête :

- [Région de résidence - Réserve](#)
- [Région de résidence - Inuit Nunangat](#)

Les données recueillies dans le cadre de l'ENM sont utilisées par les gouvernements, y compris les gouvernements et organismes autochtones, afin de mettre en place des programmes et des services destinés aux Autochtones.

Classifications

Les données obtenues à partir des réponses recueillies aux questions relatives aux Autochtones de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) servent à dériver des variables sommaires et détaillées qui présentent un portrait des peuples autochtones au Canada.

Les classifications types de l'ENM de 2011 des variables Identité autochtone, Groupe autochtone, Statut d'Indien inscrit ou des traités, Membre d'une Première Nation ou bande indienne, Ascendance autochtone, Région de résidence - Réserves et Région de résidence - Inuit Nunangat figurent à l'[annexe A](#). Les tableaux accessibles depuis la section « [Données et autres produits](#) » du présent document montrent les variables précises relatives aux peuples autochtones utilisées dans les produits de données de l'ENM de 2011.

La classification linguistique détaillée utilisée pour diffuser les données sur la connaissance de langues non officielles, y compris les langues autochtones, se trouve à l'[annexe 1.4](#) du *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-000-X au catalogue.

Questions

Les données des variables Identité autochtone, Groupe autochtone, Statut d'Indien inscrit ou des traités, Membre d'une Première Nation ou bande indienne et Ascendance autochtone de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont été obtenues à partir des réponses recueillies aux questions 18, 20, 21 et 17 :

- Identité autochtone : données dérivées des questions 18, 20 et 21
- Groupe autochtone : question 18
- Statut d'Indien inscrit ou des traités : question 20
- Membre d'une Première Nation ou bande indienne : question 21
- Ascendance autochtone : question 17 (origine ethnique)

La plupart des répondants de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont reçu le [questionnaire N1 de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#), alors que ceux vivant dans des réserves indiennes, des établissements indiens ou dans des régions éloignées ou inuites ont reçu le [questionnaire N2 de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011](#). Les questions 18, 20 et 21 étaient les mêmes dans les deux questionnaires.

Les exemples de la question 17 sur l'origine ethnique étaient différents dans les questionnaires N1 et N2. Les exemples figurant dans le questionnaire N1 étaient les suivants : canadien, anglais, français, chinois, indien de l'Inde, italien, allemand, écossais, irlandais, cri, mi'kmaq, salish, métis, inuit, philippin, hollandais, ukrainien, polonais, portugais, grec, coréen, vietnamien, jamaïcain, juif, libanais, salvadorien, somalien et colombien.

Par contre, les exemples du questionnaire N2 portaient plus particulièrement sur la population autochtone : cri, ojibway, mi'kmaq, salish, dene, blackfoot, inuit, métis, canadien, français, anglais et allemand.

De façon générale, les exemples mentionnés dans le questionnaire N1 représentaient les origines uniques les plus souvent déclarées au Recensement de 2006 et étaient classés par ordre décroissant d'importance, d'après les réponses obtenues en 2006, en commençant par le groupe le plus important. Des exemples ont également été inclus afin de tenir compte des peuples autochtones vivant au Canada. De même, dans le questionnaire N2, les origines autochtones les plus souvent déclarées figuraient comme exemples, et l'on a fait en sorte d'inclure les origines autochtones des différentes régions du Canada. Les exemples non autochtones de la liste comprenaient les origines qui avaient été indiquées les plus fréquemment au Recensement de 2006.

Pour en savoir plus sur la formulation et le format des questions de l'ENM de 2011 utilisées pour définir la population autochtone et les instructions qui ont été fournies aux répondants relativement à ces questions, veuillez consulter le [questionnaire N1](#), le [questionnaire N2](#) ainsi que le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue, ainsi que les inscriptions suivantes figurant dans le *Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages*, n° 99-000-X au catalogue, soit [Groupe autochtone](#), [Statut d'Indien inscrit ou des traités](#), [Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#) et [Origine ethnique](#).

Données et autres produits

Les données des variables relatives aux peuples autochtones de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 ont été publiées le 8 mai 2013 dans le cadre d'un communiqué intégré à la diffusion de variables ethnoculturelles.

Les produits publiés à partir des données de l'ENM de 2011 sur les peuples autochtones sont les suivants :

- [Produits de données](#)
 - Profil de l'ENM
 - Tableaux de données de l'ENM
- [Produits analytiques](#)
- [Produits de référence](#)

Pour obtenir plus de renseignements et accéder aux données de l'ENM de 2011, veuillez vous reporter au site Web de [l'Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

Qualité des données

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données, semblable à celle qui a été effectuée pour le Recensement de la population de 2011 et les recensements antérieurs. Elle a consisté en une évaluation de divers indicateurs de la qualité des données (notamment le taux de réponse) ainsi que des résultats globaux, comparativement à d'autres sources de données telles que les données du Recensement de la population.

Processus d'enquête

Les indicateurs de la qualité ont été calculés et évalués à chacune des principales étapes de l'enquête. Pendant la collecte et le traitement des données, la qualité et la cohérence des réponses fournies ont été évaluées, tout comme les taux de non-réponse. La qualité des réponses imputées a été évaluée une fois les étapes du contrôle et de l'imputation terminées.

Certification des estimations définitives

Une fois le traitement des données et l'imputation achevés, les données ont été pondérées de façon à représenter la population canadienne totale. Ces données pondérées (les estimations définitives) ont ensuite été certifiées pour déterminer si elles étaient cohérentes et fiables comparativement à d'autres sources de données indépendantes. Il s'agit de la dernière étape de la validation des données. Les principaux points saillants de cette évaluation figurent ci-après.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreurs pour toutes les enquêtes, y compris l'ENM. Ce problème survient lorsque les caractéristiques de ceux qui choisissent de participer à une enquête sont différentes des caractéristiques de ceux qui refusent de le faire. Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. (Pour en savoir plus long, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue.)

On a utilisé plusieurs sources de données pour évaluer les estimations de l'ENM pour les variables relatives aux Autochtones, telles que : les résultats relatifs à la langue maternelle du Recensement de 2011 (puisque'il existe un lien potentiel entre la langue et l'identité autochtone, le statut d'Indien inscrit ou des traités et le fait d'être membre d'une Première Nation ou bande indienne); les recensements de 2001 et 2006; les [Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada](#); et les données administratives relatives aux Indiens inscrits provenant d'Affaires autochtones et développement du Nord Canada (AADNC).

Il est impossible de déterminer à coup sûr quelle proportion de l'ENM peut être touchée par le biais de non-réponse. Cependant, selon l'information provenant d'autres sources de données, le biais dû à la non-réponse existe pour quelques populations et pour quelques régions.

Ainsi, selon les estimations et les tendances provenant des sources mentionnées ci-dessus, des données récentes semblent indiquer que la population inuite vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat est surestimée à l'échelle nationale. L'ampleur de cette surestimation semble plus importante (et plus variable) pour quelques petites régions géographiques. De plus, alors que les résultats de l'ENM montrent des augmentations dans la croissance de la population métisse et la population autochtone vivant dans les réserves comparativement aux données du Recensement de 2006, plusieurs facteurs, autres que le biais dû à la non-réponse, pourraient expliquer la croissance de ces populations, incluant les changements de mode de déclaration et la tendance des personnes à déclarer être Autochtones.

En règle générale, le risque d'erreur augmente pour les niveaux géographiques plus petits et les petites populations. Parallèlement, les sources de données utilisées pour évaluer ces résultats sont également moins fiables à ces niveaux géographiques moins élevés, ce qui rend difficile de certifier ces petits chiffres.

Pour en savoir plus long sur le biais de non-réponse de l'ENM et les stratégies d'atténuation, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue.

Indicateurs de la qualité des données

Parmi tous les indicateurs de la qualité utilisée pour l'évaluation, nous en présentons deux : le taux global de non-réponse et le taux d'imputation par question.

- Le taux global de non-réponse combine la non-réponse au niveau du ménage et la non-réponse au niveau de la question. Il est fourni pour diverses régions géographiques. Le taux global de non-réponse est le principal critère qui détermine si les résultats de l'ENM seront publiés ou non pour une région géographique donnée. L'information sur le taux global de non-réponse se trouve dans le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), no 99-001-X au catalogue.
- Le taux d'imputation correspond à la proportion des répondants qui n'ont pas donné de réponse à une question donnée ou dont la réponse a été jugée invalide et pour laquelle une valeur a été imputée. L'imputation améliore la qualité des données en réduisant les lacunes causées par la non-réponse.

Les taux d'imputation des variables relatives aux Autochtones dans l'Enquête nationale auprès des ménages sont semblables à ceux du Recensement de 2006 (voir tableau 2). À l'échelle nationale, le taux d'imputation dans l'ENM est de 3,7 % pour la variable Groupe autochtone, de 4,7 % pour la variable Statut d'Indien inscrit ou des traités, et de 3,8 % pour la variable Membre d'une Première Nation ou bande indienne. Au Recensement de 2006, ces taux étaient de 2,9 % pour Groupe autochtone, 3,1 % pour Statut d'Indien inscrit ou des traités, 2,9 % pour Membre d'une Première Nation ou bande indienne.

Tableau 2 Taux d'imputation pour les variables relatives aux Autochtones, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Canada, provinces et territoires

	Groupe autochtone (question 18)	Statut d'Indien inscrit ou des traités (question 20)	Membre d'une Première Nation ou bande indienne (question 21)
Provinces	pourcentage		
Canada	3,7	4,7	3,8
Terre-Neuve-et-Labrador	4,4	6,0	4,2
Île-du-Prince-Édouard	3,9	6,1	3,9
Nouvelle-Écosse	3,7	5,1	3,4
Nouveau-Brunswick	3,4	4,4	3,2
Québec	3,6	4,3	3,4
Ontario	4,1	5,1	4,2
Manitoba	3,3	4,3	3,5
Saskatchewan	3,0	4,3	3,5
Alberta	3,4	4,6	3,9
Colombie-Britannique	3,5	4,6	3,9
Yukon	3,6	4,9	5,1
Territoires du Nord-Ouest	1,1	1,0	3,4
Nunavut	1,4	1,1	3,4

Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés

En 2011, il y avait au total 36 réserves indiennes et établissements indiens « partiellement dénombrés » dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Le dénombrement de l'ENM n'a pas été autorisé dans 23 réserves ou établissements ou a été interrompu avant d'être mené à terme. Dans le cas de 13 réserves du Nord de l'Ontario, le dénombrement a été reporté à cause de désastres naturels (plus précisément des incendies de forêt) et les estimations pour ces collectivités ne sont pas comprises dans les estimations provinciales ou nationales.

L'ampleur de l'incidence dépend de la région géographique étudiée. Elle est bien moindre aux plus grands niveaux géographiques comme le Canada, les provinces et territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement. L'incidence peut être plus marquée dans les petites régions géographiques comme les subdivisions de recensement.

La question des réserves partiellement dénombrées a les plus grandes répercussions sur les estimations de l'ENM pour les populations des Premières Nations, des Indiens inscrits ou des traités vivant dans les réserves. Il y a aussi une incidence sur les estimations d'autres populations¹.

Le dénombrement partiel de certaines réserves indiennes et de certains établissements indiens dans l'ENM peut aussi avoir des répercussions sur les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, par exemple, la langue et le logement de bande. Cette situation n'a pas de répercussions sur les estimations pour les populations des Inuits ou des Métis parce que ces populations ont beaucoup moins tendance à vivre dans des réserves.

Comparabilité des données sur les Autochtones au fil du temps

Il faut tenir compte des facteurs suivants pour comparer les données sur les Autochtones au fil du temps, par exemple, pour la comparaison entre le Recensement de 2006 et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 :

- Différences dans la formulation et la mise en forme des questions sur les Autochtones.

Il y a diverses façons de définir la population autochtone à partir des quatre questions posées dans l'ENM. Ces questions sont liées à l'ascendance autochtone (question 17 sur l'origine ethnique), au groupe autochtone (question 18), au statut d'Indien inscrit ou des traités (question 20) et au fait d'être membre d'une Première Nation ou bande indienne (question 21).

Quoique mesurant les mêmes concepts, les quatre questions de l'ENM de 2011 sont légèrement différentes des questions sur les Autochtones du Recensement de 2006. La formulation des questions a été modifiée pour correspondre à la terminologie actuelle et veiller à l'exactitude constante dans la mesure de la population autochtone.

Pour connaître les changements apportés depuis 2006, veuillez consulter les questionnaires [N1](#) et [N2](#) de l'Enquête auprès des ménages de 2011 et les questionnaires [2B](#) et [2D](#) du Recensement de 2006.

1. Le dénombrement partiel a aussi une incidence sur d'autres populations, notamment, la population totale ayant une identité autochtone, la population des Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord) ayant une identité autochtone, la population totale ayant une ascendance autochtone, la population ayant une ascendance des Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord), la population des Indiens inscrits ou des traités, la population ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne, la population vivant dans des réserves indiennes et des établissements indiens.

- Différence dans la méthodologie de l'ENM de 2011.

Pour en savoir plus long sur la méthodologie de l'ENM, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue. Tous les efforts sont déployés pour réduire les erreurs d'estimation et le Recensement de la population joue un grand rôle dans l'assurance de la fiabilité des estimations de l'ENM.

- Les modifications des mesures législatives, par exemple, les projets de loi C-31 en 1985 et C-3 en 2011, ont des répercussions sur des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou des traités.

Les modifications apportées aux lois canadiennes pertinentes aux Autochtones peuvent avoir des répercussions sur la réponse des Canadiens aux questions relatives à l'identité autochtone. Le résultat net de ces modifications ne peut être mesuré. Les utilisateurs doivent en tenir compte lors de l'interprétation des résultats.

- Modification de la définition des réserves.

Statistique Canada utilise la définition de « réserve » d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Des modifications sont parfois apportées aux géographies qui définissent les réserves indiennes et les établissements indiens (veuillez consulter la définition de [Subdivision de recensement \(SDR\)](#) dans le *Dictionnaire du recensement de 2011*, no 98-301-X au catalogue pour la définition de réserve indienne). En 2006, il y avait 1 174 subdivisions de recensement (SDR) de type « réserve » tandis qu'il y en avait 997 en 2011. Les changements sont le résultat d'ajouts, de suppressions, de changements du codage géographique et de fusions. Des ajustements sont possibles parce que ce sont des changements géographiques. Les utilisateurs doivent demander une totalisation spéciale des données ajustées pour ces changements, afin de comparer les populations des géographies touchées (p. ex., comparer les populations dans les réserves et hors réserve). Si vous voulez davantage d'information au sujet des réserves, veuillez consulter la page d'accueil d'[AADNC](#) (<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010002/1100100010021>).

- Différences dans la liste des réserves partiellement dénombrées.

En 2011, un total de 36 réserves indiennes et établissements indiens ont été « partiellement dénombrés » dans l'ENM dont 31 ont aussi été partiellement dénombrés dans le Recensement de 2011 (voir le [Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés](#)). Dans les cinq réserves supplémentaires qui ont été partiellement dénombrées dans l'ENM mais dont le volet recensement a été terminé, le dénombrement du volet ENM n'a pas été autorisé, a été interrompu avant l'achèvement, ou a été impossible à cause de désastres naturels. En 2006, 22 réserves indiennes et établissements indiens avaient été « partiellement dénombrés » pendant le recensement. Le nombre de réserves partiellement dénombrées a diminué depuis quelques recensements, mais il a augmenté en 2011 à cause de désastres naturels, en particulier des incendies de forêt dans 13 réserves au nord de l'Ontario².

Pour comparer deux périodes différentes, il faut exclure les réserves indiennes et établissements partiellement dénombrés dans les deux points de références de toutes les estimations de base, c'est-à-dire que seules les réserves présentes aux deux périodes peuvent servir à la comparaison.

Outre ces éléments, pour diverses raisons, certaines personnes déclarent leur identité ou ascendance autochtone différemment d'une période de collecte de données à l'autre. L'augmentation du nombre de personnes déclarant une

2. La collecte de l'enquête pour les 13 réserves partiellement dénombrées à cause d'incendies de forêt au Nord de l'Ontario a été effectuée plus tard. Ainsi, le traitement des données relatif à ces collectivités n'a pas pu être effectué en même temps que celui de l'Enquête nationale auprès des ménages. Ces données seront diffusées plus tard.

identité ou ascendance autochtone est due en partie à la croissance naturelle (démographique) et à d'autres éléments. La majorité de ceux qui déclarent une identité ou ascendance autochtone est stable au fil du temps, mais il peut y avoir des changements dans les caractéristiques de déclaration entre les groupes autochtones et entre les populations autochtones et non autochtones. Certains des éléments susmentionnés peuvent avoir une incidence sur ces comportements des répondants, mais il peut y avoir d'autres phénomènes actifs, par exemple, le climat social, des attitudes changeantes sur l'identité autochtone, les modifications juridiques prévues et d'autres éléments qui peuvent influencer l'impression que les gens ont d'eux-mêmes. Les utilisateurs doivent être conscients que ces différences de déclaration dans l'ENM de 2011 sont plus fréquentes chez les Indiens non inscrits, les Inuits qui habitent à l'extérieur de l'Inuit Nunangat et les Métis.

Comparabilité avec d'autres sources de données

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) est actuellement la principale source de données de Statistique Canada sur les Autochtones. Avant 2011, cette information était recueillie à l'aide du Recensement de la population.

Outre l'Enquête nationale auprès des ménages, Statistique Canada a d'autres sources de données clés particulières à la population autochtone, par exemple, l'[Enquête auprès des peuples autochtones – Éducation et emploi de 2012](#), l'[Enquête auprès des peuples autochtones](#) (1991, 2001 et 2006) et l'[Enquête sur les enfants autochtones](#) (2006).

Certaines des enquêtes-ménages de Statistique Canada sur la population générale, par exemple, l'[Enquête sur la population active](#), peuvent produire des estimations sur la population autochtone.

Les rapports des [Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada](#) de Statistique Canada, en tenant compte de scénarios particuliers, peuvent aussi servir d'estimations de la population autochtone.

De nombreux facteurs influent sur les comparaisons des données sur les Autochtones pour l'ensemble de ces sources. Parmi d'autres facteurs, la comparabilité est touchée par les différences des populations cibles de l'enquête, de la période de référence, de l'échantillonnage et des méthodes de collecte; la formulation des questions, le format du questionnaire, les exemples et les instructions; les méthodes de traitement des données ainsi que le climat sociopolitique au moment de la collecte des données. Pour en savoir plus long, veuillez consulter le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue.

Annexe A

Identité autochtone

La variable Identité autochtone est dérivée des données recueillies au moyen de trois questions : Groupe autochtone (question 18); Statut d'Indien inscrit ou des traités (question 20); et Membre d'une Première Nation ou bande indienne (question 21).

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Identité autochtone](#) est la suivante :

Total - Population selon l'identité autochtone

Identité autochtone¹

Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) - Identité unique²

Métis - Identité unique³

Inuk (Inuit) - Identité unique⁴

Identités autochtones multiples⁵

Identités autochtones non incluses ailleurs⁶

Identité non autochtone

Notes :

1. « Identité autochtone » comprend les personnes ayant indiqué être des Autochtones, c'est-à-dire des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits et/ou les personnes ayant indiqué être des Indiens inscrits ou des traités en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou les personnes ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que « les peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.
2. « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) - Identité unique » comprend les personnes qui ont déclaré être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord). Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), sans avoir indiqué être des Métis ni des Inuits.
3. « Métis - Identité unique » comprend les personnes qui ont déclaré être des Métis. Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Métis, sans avoir indiqué être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ni des Inuits.
4. « Inuk (Inuit) - Identité unique » comprend les personnes qui ont déclaré être des Inuits. Cette catégorie comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Inuits, sans avoir indiqué être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ni des Métis.
5. « Identités autochtones multiples » comprend les personnes qui ont déclaré être de deux ou trois des groupes d'identité suivants : les Premières Nations (les Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits.
6. « Identités autochtones non incluses ailleurs » comprend les personnes qui n'ont pas déclaré être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), ni des Métis et ni des Inuits, mais qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des traités et/ou des membres d'une Première Nation ou bande indienne.

Groupe autochtone

La variable Groupe autochtone est une variable directe; les données sont recueillies à partir des réponses obtenues à la question 18.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Groupe autochtone](#) est la suivante :

Total - Population selon le groupe autochtone

Groupe autochtone - Réponse unique¹

Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) - Réponse unique²

Métis - Réponse unique³

Inuk (Inuit) - Réponse unique⁴

Groupe autochtone - Réponses multiples⁵

Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) et Métis - Réponses multiples

Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) et Inuk (Inuit) - Réponses multiples

Métis et Inuk (Inuit) - Réponses multiples

Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) et Métis et Inuk (Inuit) - Réponses multiples

Pas une personne autochtone⁶

Notes :

1. « Groupe autochtone - Réponse unique » comprend les personnes qui ont déclaré être d'un seul groupe autochtone, soit des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), des Métis ou des Inuits à la question 18.
2. « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) - Réponse unique » comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) à la question 18, sans avoir indiqué être des Métis ni des Inuits.
3. « Métis - Réponse unique » comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Métis à la question 18, sans avoir indiqué être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ni des Inuits.
4. « Inuk (Inuit) - Réponse unique » comprend les personnes ayant déclaré être uniquement des Inuits à la question 18, sans avoir indiqué être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ni des Métis.
5. « Groupe autochtone - Réponses multiples » comprend les personnes qui ont déclaré être de deux ou trois des groupes autochtones suivants à la question 18 : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis ou les Inuits.
6. « Pas une personne autochtone » comprend les personnes qui n'ont pas déclaré être des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), ni des Métis et ni des Inuits à la question 18.

Statut d'Indien inscrit ou des traités

La variable Statut d'Indien inscrit ou des traités est une variable directe; les données sont recueillies à partir des réponses obtenues à la question 20.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Statut d'Indien inscrit ou des traités](#) est la suivante :

Total - Population selon le statut d'Indien inscrit ou des traités
Indien inscrit ou des traités¹
Pas un Indien inscrit ou des traités

Note :

1. « Indien inscrit ou des traités » comprend les personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des traités à la question 20. Les Indiens inscrits sont les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.

Membre d'une Première Nation ou bande indienne

La variable Membre d'une Première Nation ou bande indienne est une variable directe; les données sont recueillies à partir des réponses obtenues à la question 21.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#) est la suivante :

Total - Population selon Membre d'une Première Nation ou bande indienne
Membre d'une Première Nation ou bande indienne
Pas membre d'une Première Nation ou bande indienne

Ascendance autochtone

La variable Ascendance autochtone est une variable directe; les données sont recueillies à la question 17, la question sur l'origine ethnique.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Ascendance autochtone](#) est la suivante :

Total - Population selon l'ascendance autochtone
Ascendance autochtone¹
Ascendance Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord)
Ascendance Métis
Ascendance Inuit
Ascendance non autochtone seulement²

Notes :

1. « Ascendance autochtone » comprend les personnes ayant déclaré une ou plus d'une ascendance Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit à la question 17, soit avec ou sans ascendance non autochtone. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que « les peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.
L'appartenance ancestrale désigne les origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant, un ancêtre étant généralement plus éloigné que les grands-parents. Une personne peut avoir plus d'une origine ethnique ou culturelle.
La catégorie « Ascendance autochtone » comprend les personnes ayant déclaré une ou plus d'une ascendance Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit à la question 17, soit avec ou sans ascendance non autochtone.
2. « Ascendance non autochtone seulement » comprend les personnes n'ayant pas déclaré « ascendance Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », ni « ascendance Métis » et ni « ascendance Inuit » à la question 17.

Région de résidence - Réserve

La variable Région de résidence - Réserve est dérivée des indicateurs géographiques de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Région de résidence - Réserve](#) est la suivante :

Total - Région de résidence - Réserve
Réserve¹
Hors réserve

Note :

1. « Réserve » comprend les six genres de subdivisions de recensement (SDR) légalement affiliées aux Premières Nations ou aux bandes indiennes, c'est-à-dire réserve indienne (IRI), établissement indien (S-É) (sauf pour les cinq établissements du Yukon de Champagne Landing 10, Klukshu, Two and One-Half Mile Village et Two Mile Village et Kloo Lake), Indian government district (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux Naskapis (TK) et Nisga'a land (NL) ainsi que Sandy Bay (*northern village*) en Saskatchewan.

Région de résidence - Inuit Nunangat

La variable Région de résidence - Inuit Nunangat est dérivée des indicateurs géographiques de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

La classification type de l'ENM de 2011 utilisée pour la variable [Région de résidence - Inuit Nunangat](#) est la suivante :

Total - Région de résidence - Inuit Nunangat

Inuit Nunangat¹

Nunatsiavut

Nunavik

Nunavut

Région inuvialuite

À l'extérieur de l'Inuit Nunangat

Note :

1. « La région Inuite Nunangat » est la patrie des Inuits du Canada. Elle inclut les communautés situées dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (la côte Nord du Labrador), Nunavik (Nord québécois), le territoire du Nunavut et la région inuvialuite des Territoires du Nord-Ouest. Ensemble, ces régions englobent le territoire traditionnellement habité par les Inuits au Canada.